



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°32-2023-096

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2023

Sommaire

Sous-préfecture de Condom /

32-2023-06-13-00008 - Arrêté d'autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée pour la sécurisation du Festival LIZIG CELT FEST à SARRANT du 16 au 18 juin 2023 (4 pages)

Page 3

Sous-préfecture de Condom

32-2023-06-13-00008

Arrêté d'autorisation de surveillance sur la voie
publique par une société de sécurité privée pour
la sécurisation du Festival LIZIG CELT FEST à
SARRANT du 16 au 18 juin 2023



PRÉFET DU GERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS PREFECTURE DE CONDOM

Arrêté n° **du 13 juin 2023**
**portant autorisation de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité
privée pour la sécurisation du festival LIZIG CELT FEST sur la commune de SARRANT du 16
au 18 juin 2023**

La sous-préfète de CONDOM,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment les articles L613-1, L613-2, L613-3 et R613-5 ;

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée par la loi n°2003-239 du 18 mars 2003, réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transports de fonds, notamment son article 7

VU le décret n°86-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les Départements ;

VU le décret n°86-1099 du 10 octobre 1986 relatif à l'utilisation des matériels, documents, uniformes et insignes des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, notamment son article 6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 juin 2023, portant délégation de signature à Mme Véronique MOREAU, sous-préfète de Condom

VU la décision du 26/01/2021 n°AUT-031-2121-01-26-20220692397 de la Commission locale d'agrément et de contrôle sud ouest portant autorisation d'exercer de l'entreprise de surveillance et de gardiennage ARAMIDE PROTECTION sise 160 Rue du faubourg Bonnefoy, 31500 TOULOUSE ;

VU la demande d'autorisation préfectorale pour l'exercice d'une mission de surveillance sur la voie publique par une société de sécurité privée présentée le 06 juin 2023 par la société ARAMIDE PROTECTION, représentée par Monsieur SAFOUANE Saad agissant en qualité de gérant ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens pendant le festival LIZIG CELT FEST à Sarrant du 16 au 18 juin 2023 ;

Affaire suivie par
Mél. : frederic.poinsignon@gers.gouv.fr
Place Lannelongue- 32100 CONDOM
www.gers.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er} : Est autorisée, à l'occasion du festival LIZIG CELT FEST à Sarrant du 16 au 18 juin 2023, la mise en place temporaire d'agents de sécurité privés sur la voie publique par Monsieur SAFOUANE Saad, gérant de la société de sécurité privée ARAMIDE PROTECTION dans les conditions suivantes :

- Sur le périmètre défini par la commune de SARRANT, joint en annexe, du jeudi 15 juin à partir de 10h00 jusqu'à 16h00 le lundi 19 juin 2023.

Article 2 : Cette surveillance sera effectuée dans les conditions prévues à l'article L613-1 du code de la sécurité intérieure par les agents de sécurité dûment habilités et titulaires d'une carte professionnelle valide et employés par la société visée à l'article 1^{er} et dont les noms sont mentionnés dans la liste annexée au présent arrêté.

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés et ne sont pas habilités à exercer des missions relevant des compétences des officiers de police judiciaire (interpellation ou contrôle d'identité notamment).

Tout incident, tout fait dommageable sur le site résultant de l'intervention de la société de sécurité privée bénéficiaire du présent arrêté ne saurait engager la responsabilité de l'État.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du livre VI du code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révoquée à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : La sous-préfète de CONDOM et le commandant du groupement de gendarmerie départementale du GERS, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du GERS.

Pour le Préfet et par délégation

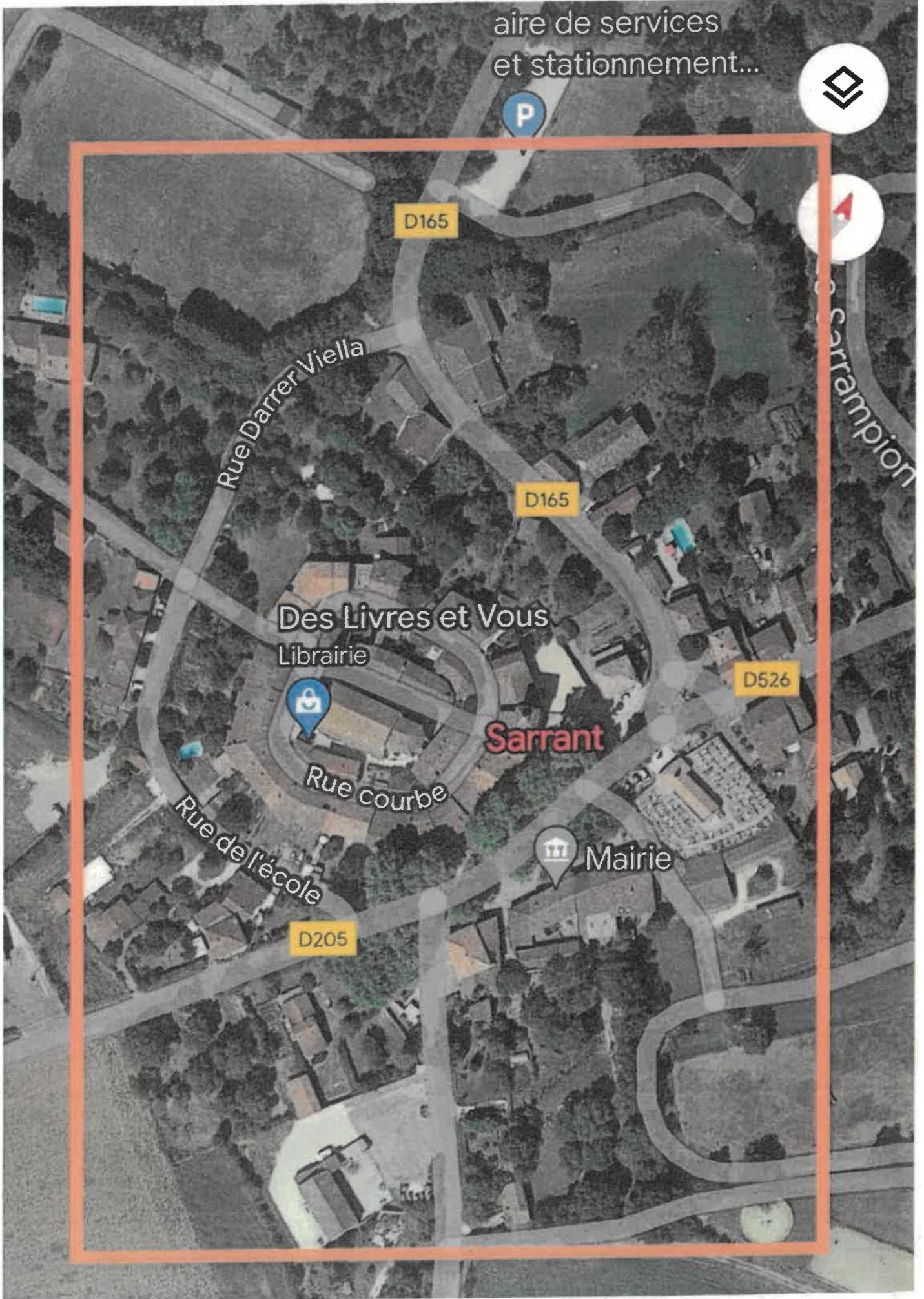
la sous-préfète de Condom

Véronique MOREAU

PJ 2 ANNEXES

Affaire suivie par
Mél. : frederic.poinsignon@gers.gouv.fr
Place Lannelongue- 32100 CONDOM
www.gers.gouv.fr

aire de services
et stationnement...



LISTE AGENTS DE SÉCURITÉ

ABKAROV	SOULOUMBEK
ALAMRANI	JAWAD
ARDJOUN	HICHEM
BAMMOUNE	ABDALLAH
BEDJOUJ	SOUFIANE
BENCHAREF	LAHOUARI
BOUCENA	MEHADJI
BOUCENA	SID-AHMED agent cynophile
BOUHADEF	NOREDDINE
CARPREAU	JEREMY
DESBOUCHAGES	AXEL
ELARICH	ALI
FORIO	OLIVIER
GADIO	CHERIF
GIDINA	EDDIE JOAO
HASNAOUI	KARIMA
HMOURI	AZIZ
MANSOUR	MOHAMED
MEDJEBER	SAÏD
SELMANE	CHAKIB